



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**  
**\*\*\*\*\***  
**SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
<b>19</b>	<b>16</b>	<b>16</b> + 3 pouvoirs

Date de convocation <b>3 avril 2026</b>
--

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU**, Maire.

**Présents** : **Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Romane MAAS, Christian JACQUES, Quentin GERARD, Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.**

**Absents** : .

**Représentés** : **Allison BAUDOIN-SALLEZ pouvoir donné à Laetitia REVEILLE, Fanny CARDOT pouvoir donné à Sébastien FRESSE, Ghyslaine GSCHWEND pouvoir donné à Stéphanie HINDELANG.**

**Monsieur Sébastien FRESSE** a été nommé secrétaire de séance.

**Institutions et Vie Politique : Désignation des représentants : (5.3)**  
**Objet : Délégué de la SPL X DEMAT (délibération n°30\_2026)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;

Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu les statuts et de pacte d'actionnaires de la Société publique local SPL-Xdemat ;

Considérant que l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités territoriales ou à leurs groupements de créer des sociétés publiques locales « *compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général* » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2017 décidant son adhésion à la SPL X DEMAT et approuvant les statuts,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau représentant de la commune de Flavigny-sur-Moselle au sein de l'assemblée générale de la SPL X DEMAT, à la suite des élections municipales ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

- **DESIGNE M. ROUSSEAU Dominique, Maire** en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale. Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Affiché le 09 avril 2026  
Pour extrait conforme  
Dominique ROUSSEAU, Maire



[[[signature1]]]



Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU  
2026.04.09 17:54:38 +0200  
Ref:10800715-16286686-1-D  
Signature numérique  
le Maire